

**Conseil du XVI<sup>ème</sup> arrondissement**

**Séance du 27 mai 2013**

Le lundi 27 mai deux mille treize, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la Salle des Mariages de la Mairie du XVI<sup>e</sup> arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, Mme Véronique BALDINI, M. Gérard GACHET, M. Pierre GABORIAU, M. Yves HERVOUET des FORGES, Mme Marie-Thérèse JUNOT, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, Mme Nicole MONIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Valérie SACHS, M. Eric HELARD, Mme Laurence DREYFUSS, M. Jean-Yves MANO, M. David ALPHAND, Mme Sylvette DIONISI, Mme Hélène ZWANG, Mme Julie BOILLLOT, M. Jérémy REDLER, Mme Marie-Caroline BRASSEUR, M. Jean-Pascal HESSE, M. Edouard FUSSIEN, Mme Ghislaine SALMAT, M. Thomas LAURET, Mme Dominique BAIGUINI, Mme Christiane ARLES, Mme Béatrice LECOUTURIER

**Absents ayant donné procuration :**

M. Aurélien de SAINT-BLANCARD, Mme Caroline KOVARSKY

**Etaient excusés :**

M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Emmanuel MESSAS, Mme Ijab KHOURY, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Valérie HOFFENBERG

## Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de la séance du 27 mai 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du 8 avril 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- Adoption du compte rendu de la séance du CICA du 8 avril 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**
- **2013 DEVE 88** : Convention avec l'Association « Escapade Liberté Mobilité » l'autorisant à organiser des promenades adaptées aux personnes handicapées et à mettre à sa disposition des terrains et des locaux aux bois de Boulogne (16<sup>ème</sup> arrondissement) et de Vincennes (12<sup>ème</sup> arrondissement).  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2013 DPE 54** : Versement de 13 subventions (68 428,25 euros) à 13 associations lauréates de l'appel à projets en vue d'animations et d'actions innovantes à destination du public dans le cadre du programme local de prévention des déchets de la Ville de Paris .  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**
- **2013 DU 112** : Division en volumes de l'ensemble immobilier en sous-sol d'un parking public et déclassements de lots de volumes et cession à la société Centre de Loisirs Etoile Le Duplex de locaux à usage commercial correspondant aux volumes à céder au 2bis, avenue Foch.  
**M. Georges CHERTOK, rapporteur**
- Compte administratif : désignation du Président spécial de séance.  
**M. Pierre GABORIAU, rapporteur**
- Adoption du compte administratif 2012.  
**M. Pierre GABORIAU, rapporteur**
- **2013 DJS 350** : Demande de subvention auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) au titre du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16<sup>ème</sup> arrondissement).  
**M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur**
- **2013 DFPE 222** : Subvention de 32 795 euros et avenant n°5 avec l'Association « Union départementale des Associations familiales de Paris - UDAF » (9<sup>ème</sup> arrondissement) au titre de la halte-garderie du Ranelagh (16<sup>ème</sup> arrondissement).  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**
- **2013 DFPE 251** : Subvention de 26 803 euros et avenant n°2 avec l'Association « La Maison de l'Enfance » (16<sup>ème</sup> arrondissement) au titre de la halte-garderie (16<sup>ème</sup> arrondissement).  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**
- **2013 DFPE 236** : Lancement de marchés à bons de commandes multi-attributaires sans minimum, ni maximum, passé selon l'article 30 du Code des Marchés publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements.  
**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

- **2013 DU 177** : Cession, par voie d'adjudication, d'un studio vacant dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16<sup>ème</sup> arrondissement).  
**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**
- Délégation de signatures pour des conventions de mise à disposition des salles dans le cadre de tournage de longs et de courts métrages.  
**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur**
- **2013 DAC 425** : Subvention de 16 594 euros à 14 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et subvention d'un montant de 1 794 euros au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et  
**M. Pierre AURIACOMBE, rapporteur**
- Vœu relatif aux difficultés de stationnement aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes de leurs enfants  
**M. Claude GOASGUEN, rapporteur**
- Vœu relatif à l'obtention de l'Etat du remboursement à l'euro près et dans les meilleurs délais des dommages non-pris en charge par les compagnies d'assurance  
**M. Claude GOASGUEN, rapporteur**

M. GOASGUEN constate que le quorum est réuni et ouvre la séance à 18 heures.

- Désignation du secrétaire de la séance du 27 mai 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Julie BOILLOT est désignée secrétaire de séance.

- Adoption du compte-rendu de la séance du 8 avril 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Mme SALMAT rappelle avoir posé une question au dernier conseil sur le contrat d'occupation du domaine public passé avec la société Total.

Mme BALDINI indique que la proposition de mise en conformité de l'installation électrique que seule la société Pikoti SA proposait concernait les aires de lavage et non pas le système électrique de la station dans son ensemble. Si la société proposait cette mise en conformité, c'est parce qu'elle n'envisage pas de renouveler les portiques de lavage au cours de la concession alors que le candidat retenu, Total, prévoit leur remplacement à terme. Dès lors, les aménagements qui sont envisagés au plan électrique s'avèrent inutiles.

Sur proposition de M. GOASGUEN, le compte-rendu de la séance du 8 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

- Adoption du compte-rendu de la séance du CICA du 8 avril 2013  
**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

Sur proposition de M. GOASGUEN, le compte-rendu de la séance du CICA du 8 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

- **2013 DEVE 88** : Convention avec l'Association « Escapade Liberté Mobilité » l'autorisant à organiser des promenades adaptées aux personnes handicapées et à mettre à sa disposition des terrains et des locaux aux bois de Boulogne (16<sup>ème</sup> arrondissement) et de Vincennes (12<sup>ème</sup> arrondissement).  
**Mme Véronique BALDINI rapporteur**

Mme BALDINI rappelle que, par conventions signées en 2007, la Ville de Paris a autorisé l'association « Escapade Liberté Mobilité » à organiser des promenades de personnes handicapées moteur dans les bois de Boulogne et de Vincennes. Elle avait également mis à sa disposition un terrain dans le bois de Vincennes afin qu'elle puisse remiser les véhicules servant au déplacement de ces personnes handicapées. Les conventions étant venues à expiration, l'association demande leur renouvellement et sollicite également de la Ville de Paris l'autorisation d'occuper des locaux qui sont situés chemin des Gravilliers dans le bois de Boulogne. Le conseil du patrimoine de la Ville de Paris, en sa séance du 24 avril 2013, a donné un avis favorable à ce projet de renouvellement.

Le projet de délibération 2013 DEVE 88 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DPE 54** : Versement de 13 subventions (68 428,25 euros) à 13 associations lauréates de l'appel à projets en vue d'animations et d'actions innovantes à destination du public dans le cadre du programme local de prévention des déchets de la Ville de Paris.  
**Mme Véronique BALDINI** rapporteur

Mme BALDINI rappelle que La Ville de Paris s'est engagée dans un large programme de réduction de la quantité de déchets produits sur son territoire en élaborant un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) adopté au Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012. L'objectif de ce PLPD, en cohérence avec les exigences nationales, ambitionne de réduire le volume des déchets ménagers. Dans le cadre de cette mobilisation, la Ville de Paris a lancé, en 2012, un premier appel à projets à destination des associations. Un second appel à projets associatifs, a été lancé entre le 8 janvier et le 8 février 2013, pour faire émerger de nouveaux projets expérimentaux et innovants. Le jury s'est réuni le 29 mars 2013 et s'est prononcé pour soutenir financièrement les projets de 13 associations, parmi 34 associations candidates ayant adressé leur dossier. Mme BALDINI regrette toutefois que pas une seule de ces associations retenues ne soit domiciliée dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. DEBRE s'interroge sur le fait de savoir si, parmi les associations dont la candidature a été rejetée par le jury, figuraient certaines qui étaient domiciliées dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. Dans ce cas, il estimerait qu'elles ont été l'objet d'une ségrégation.

Mme BALDINI indique l'ignorer. Elle ose espérer qu'il n'y a pas d'ostracisme à l'égard des associations du 16<sup>ème</sup>.

Le projet de délibération 2013 DPE 54 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DU 112** : Division en volumes de l'ensemble immobilier en sous-sol d'un parking public et déclassements de lots de volumes et cession à la société Centre de Loisirs Etoile Le Duplex de locaux à usage commercial correspondant aux volumes à céder au 2bis, avenue Foch.  
**M. Marc LUMBROSO**, rapporteur

M. LUMBROSO rappelle que la Ville de Paris est propriétaire, en sous-sol de l'avenue Foch à Paris, d'un ensemble immobilier à usage de parking public, à proximité de la Place Charles de Gaulle et implanté entre la rue de Presbourg et les avenues de Malakoff et Raymond Poincaré. Depuis 1978, la société occupante bénéficie d'un contrat d'occupation du domaine public, renouvelé en dernier lieu le 29 octobre 2004 pour une durée de 12 ans moyennant une redevance annuelle indexée, dont le montant s'établit actuellement à 356 800 euros. Afin de moderniser l'ensemble de ses installations et accueillir sa clientèle dans de meilleures conditions sur le site, le « Centre de Loisirs Etoile » a fait connaître son intérêt à acquérir l'ensemble des locaux et emprises constituant « Le Duplex ». Le 7 janvier 2013, France Domaine a estimé la valeur des locaux commerciaux à 9,4 millions d'euros en valeur vénale libre et à 6,6 millions d'euros en valeur vénale occupée, tout en proposant une marge de négociation de 10 %, soit 8,46 millions d'euros en valeur libre. Le 24 avril 2013, le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris a donné un avis favorable à la cession des locaux à un prix qui ne saurait être inférieur à l'estimation domaniale tenant compte de la marge de négociation. A la fin du mois de janvier 2013, la société « Centre de Loisirs Etoile » a fait connaître à la Ville son intérêt à acquérir les locaux qu'il exploite à l'adresse au prix de 9 millions d'euros payable comptant. Il est précisé qu'un cahier des charges a été établi au titre des diverses servitudes. Enfin, une association syndicale libre sera créée pour la gestion de l'ensemble.

Le projet de délibération 2013 DU 112 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **Compte administratif** : désignation du « Président spécial de séance ».  
**M. Pierre GABORIAU**, rapporteur

Sur proposition de M. GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI est désignée « Président spécial de séance ».

M. GOASGUEN quitte la salle.

- Adoption du compte administratif 2012.  
**M. Pierre GABORIAU, rapporteur**

M. GABORIAU rappelle, qu'en application du Titre 1<sup>er</sup> du Livre V du Code général des collectivités territoriales, les conseils d'arrondissement délibèrent sur le compte administratif de leur état spécial, l'ensemble des 20 comptes administratifs des états spéciaux d'arrondissement étant, par la suite, soumis à l'approbation du Conseil de Paris. Les crédits non consommés au cours de l'exercice antérieur sont reportés de plein droit et réinscrits au budget supplémentaire de l'exercice suivant. Il est donc proposé de délibérer sur le budget supplémentaire au titre de 2013 de l'état spécial du 16<sup>ème</sup> arrondissement lors de la séance du conseil d'arrondissement des 8 et 9 juillet 2013.

Concernant la section d'investissement, M. GABORIAU indique que les crédits ouverts s'élèvent pour 2012 à 480 641,09 euros et les dépenses mandatées à 250 903,81 euros. Les crédits à reporter sont donc de 229 737,28 euros. Le pourcentage des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 74,03 %, celui des dépenses liquidées de 52,20 %. Sur ces 229 737,28 euros reportés en 2013, 104 907,96 euros correspondent à des dépenses ayant été engagées en 2012, mais non mandatées à la date du 31 décembre 2012. Le reliquat des crédits, à savoir les crédits reportés libres d'emploi, qui s'élèvent à 124 829,32 euros, devrait permettre de financer des travaux sur les équipements de proximité de l'arrondissement.

Concernant la section de fonctionnement, M. GABORIAU indique que les crédits ouverts s'élèvent à 5 838 765,60 euros, les dépenses mandatées à 5 421 426,04 euros, soit 92,85 %. Quant aux crédits à reporter, ils s'élèvent à 417 339,56 euros. Cette somme comprend les dépenses engagées par la mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement et les directions de la Ville en 2012 et qui n'ont pas été mandatées avant la clôture de l'exercice (décembre 2012), à savoir 191 733,14 euros. Le taux d'engagement du budget de fonctionnement, à savoir la Dotation d'animation locale et la Dotation de gestion locale est estimé à 96,14 % et le taux de liquidation à 92,85 %. Au total, sur l'ensemble des trois dotations (dotation d'investissement, dotation d'animation locale, dotation de gestion locale), M. GABORIAU note que le taux d'engagement des crédits est de 94,45 % et celui des crédits liquidés de 89,76 %. Le montant total des crédits reportés libres d'emploi est de 350 435,74 euros.

Il est donc proposé de mettre aux voix le compte administratif au titre de 2012 de l'état spécial du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Le compte administratif mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

M. GOASGUEN rejoint la salle.

- **2013 DJS 350** : Demande de subvention auprès de la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) au titre du Centre national pour le Développement du Sport (CNDS) pour les travaux de mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes (16<sup>ème</sup> arrondissement).  
**M. Yves HERVOUET des FORGES, rapporteur**

M. HERVOUET des FORGES précise que, le 11 juillet 2011, le Conseil d'arrondissement a approuvé le principe de passation d'un marché de travaux au titre de la mise en conformité des installations techniques du Parc des Princes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la convention de DSP pour la gestion du Parc des Princes conclue le 30 juin 1999 avec la Société d'Exploitation « Sports et Evénements » (SESE), en vigueur jusqu'au 30 juin 2014. Conformément au titre V de la convention, la Ville de Paris est tenue d'assurer les travaux de clos et de couvert, travaux qu'elle a effectués. Il est précisé que ces travaux représentent un montant total estimé en de 20 163 927 euros. La Ville de Paris envisage de solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), organisme rattaché au Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative. Dans le cadre de l'accueil de l'EURO 2016 qui se déroule en France, une enveloppe exceptionnelle de financement a été débloquée afin de permettre la construction et la

rénovation des stades accueillant cette compétition. Le Parc des Princes ayant été retenu parmi les sites hôtes de la compétition, la Ville de Paris est tout à fait éligible au subventionnement par le CNDS. Le montant de la subvention qui sera sollicitée auprès du CNDS s'élève à 10 millions d'euros. M. HERVOUET des FORGES relève toutefois que le CNDS est déjà sollicité par nombre d'associations sportives au titre de leur développement. Elles peinent à obtenir du Centre les enveloppes qu'elles lui demandent, en dépit de l'extrême modestie de leur montant. Cette extrême modestie doit être rapportée au montant de la subvention sollicitée par la Ville de Paris au CNDS (10 millions d'euros).

Sous réserve de cette remarque d'ordre général et compte tenu de l'importance de l'organisation de l'Euro 2016 y compris pour le 16<sup>ème</sup>, M. HERVOUET des FORGES propose de voter favorablement pour cette délibération.

M. DEBRE s'étonne que la Ville de Paris n'assume pas totalement le financement de la rénovation du Parc des Princes. Elle serait en droit d'accomplir un effort supplémentaire.

M. MANO souligne l'opportunité que constitue cette sollicitation dans le cadre d'un accord national visant à faire participer une structure professionnelle telle que le CNDS à la rénovation du Parc des Princes dans la perspective de l'Euro 2016. Il y a tout lieu de se féliciter de la gestion de la Ville de Paris sur ce dossier.

M. DEBRE note que le versement de cette subvention de 10 millions d'euros s'opérera au détriment des petites associations sportives.

Le projet de délibération 2013 DJS 350 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DFPE 222** : Subvention de 32 795 euros et avenant n°5 avec l'Association « Union départementale des Associations familiales de Paris - UDAF » (9<sup>ème</sup> arrondissement) au titre de la halte-garderie du Ranelagh (16<sup>ème</sup> arrondissement).

**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

Mme JUNOT rappelle que, le 23 novembre 2009, le Conseil d'arrondissement a approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec l'UDAF relative au fonctionnement de la halte-garderie du Ranelagh. Sa capacité d'accueil, actuellement estimé à 28 places, sera portée à 32 places à partir de septembre 2013. Cette convention, arrivée à échéance le 31 décembre dernier, a été prorogée au 31 décembre 2013. Il est proposé de signer un avenant à cette convention fixant la subvention municipale qui sera versée à cette structure, au titre de l'année 2013, et l'engagement de l'UDAF à atteindre ses objectifs en termes de taux d'occupation et de taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ces objectifs. Cette subvention s'élèvera à 32 795 euros.

Le projet de délibération 2013 DFPE 222 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DFPE 251** : Subvention de 26 803 euros et avenant n°2 avec l'Association « La Maison de l'Enfance » (16<sup>ème</sup> arrondissement) au titre de la halte-garderie (16<sup>ème</sup> arrondissement).

**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

Mme JUNOT rappelle que, le 12 juin 2012, le Conseil d'arrondissement a approuvé les termes de la convention d'objectifs à signer avec La Maison de l'Enfance relative au fonctionnement de la halte-garderie situé 7 rue Serge Prokofiev. Sa capacité d'accueil s'élève actuellement à 12 places. Il est précisé que cette convention d'une durée de 9 mois, arrivée à échéance le 31 décembre 2012, a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2013. Au titre de 2013, il est proposé de signer un avenant à la convention, qui fixe la subvention municipale pour l'année 2013 et l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs. Le montant de cette subvention est estimé à 26 803 euros.

Le projet de délibération 2013 DFPE 251 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité

- **2013 DFPE 346** : Lancement de marchés à bons de commandes multi-attributaires sans minimum, ni maximum, passé selon l'article 30 du Code des Marchés publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les Parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements.

**Mme Marie-Thérèse JUNOT, rapporteur**

Mme JUNOT rappelle que l'objectif du programme municipal de développement du service public d'accueil collectif de la petite enfance est de livrer 4 500 nouvelles places, disponibles pour les familles parisiennes, à l'horizon de mars 2014. La mise en œuvre de cette politique repose sur la diversification des modes de gestion et le développement de partenariats avec les autres acteurs de l'accueil des jeunes enfants, principalement associatifs et ponctuellement privés ou publics. Ainsi, des opportunités de réservation de places existent auprès d'opérateurs privés. Cette modalité de mise à disposition de places permet à la Ville de Paris de proposer à très court terme des places à des familles, dans des quartiers déficitaires en matière d'accueil des jeunes enfants. Sur le total de 4 500 places nouvelles à créer, il a été décidé d'ouvrir 95 d'entre elles à l'achat de places. L'achat de places doit prendre la forme d'un marché de prestation de services, qui est passé en application des articles 28, 30 et 77 du Code des Marchés Publics. En 2012, 16 places ont d'ores et déjà pu être réservées dans le cadre de deux marchés passés l'un avec « Crèches de France » (6 places), l'autre avec « Evancia-Babilou » (10 places). Suite à des difficultés économiques, Crèches de France n'est plus en capacité de réaliser la prestation et il s'avère nécessaire de résilier le marché attribué à ce titulaire. Une nouvelle consultation doit donc être relancée. La notification de ce nouveau marché interviendra après la résiliation pour motif d'intérêt général de celui passé avec Crèches de France. Le marché aura une durée de douze mois renouvelable au maximum 3 fois. Il s'agira d'un marché à bon de commande sans maximum ni minimum. Il sera traité à prix unitaire journalier, à la journée réservée. L'admission des enfants sera prononcée par la Mairie d'arrondissement. Le règlement de la consultation précise les conditions de consultation et de présentation des offres. Les obligations imposées aux soumissionnaires sont consignées dans le cahier des clauses particulières. Il est donc demandé au Conseil :

- d'approuver les modalités de lancement des marchés à bons de commandes sans minimum ni maximum, passés selon l'article 30 et 77 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Paris ;
- d'approuver le règlement de la consultation, les deux actes d'engagement et le cahier des clauses particulières ;
- imputer les dépenses correspondantes au titre des crédits inscrits au chapitre 011, rubrique 64 nature 611 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les exercices 2013 à 2017 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Le projet de délibération 2013 DFPE 346 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DU 177** : Cession, par voie d'adjudication, d'un studio vacant dépendant de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï (16<sup>ème</sup> arrondissement).

**M. Marc LUMBROSO, rapporteur**

M. LUMBROSO rappelle que le Conseil de Paris a régulièrement autorisé, depuis 1977, la vente des logements vacants de l'ensemble immobilier Lyautey-Suchet-Auteuil-Tolstoï à Paris 16<sup>ème</sup>, au fur et à mesure de leur libération, et, depuis 1998, la délivrance de congés pour vendre ou d'offres de vente aux locataires en place. Actuellement, la Ville de Paris possède 48 appartements et 9 chambres au sein de cet ensemble immobilier. A ce jour, un studio est vacant au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble situé 100 boulevard Suchet. Il représente une superficie de 42,70 mètres carrés. France Domaine estime sa valeur vénale à 345 000 euros, recommandant, en cas de vente par voie d'adjudication publique, une mise à prix à 276 000 euros. Le Conseil du Patrimoine de la Ville de Paris, au cours de sa séance du 27 février 2013, a émis un avis favorable à la mise en vente de ce lot par voie d'adjudication publique. Il est proposé d'autoriser la vente, par voie d'adjudication publique, du studio précité.



Le projet de délibération 2013 DU 177 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Délégation de signatures pour des conventions de mise à disposition des salles dans le cadre de tournage de longs et de courts métrages.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, rapporteur**

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER rappelle que la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement est, depuis 2012, un site référencé pour les tournages de films par la Mission Cinéma - Paris Films. Une convention fixant les conditions de mise à disposition des locaux à titre précaire et révocable doit être établie et signée par les différentes parties. Le Conseil du 16<sup>ème</sup> arrondissement, le 2 juillet 2012, a adopté la délibération 2012-SG-156 fixant les tarifs de redevance de tournages dans la capitale et dans les Mairies d'arrondissement, adopté ensuite par le Conseil de Paris des 9 et 10 juillet 2012. Ces tarifs sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Une somme correspondant à 75% des recettes encaissées au titre des tournages dans les mairies d'arrondissement, abondera lors de l'exercice suivant, les fonds des Maires d'arrondissement.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- **2013 DAC 425** : Subvention de 16 594 euros à 14 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et subvention d'un montant de 1 794 euros au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

**M. Pierre AURIACOMBE, rapporteur**

M. AURIACOMBE indique que la présente délibération vise à exprimer le soutien de la Mairie du 16<sup>ème</sup> à 14 associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris. Le montant total de cette subvention est de 16 594 euros, dont une subvention de 1 794 euros qui devra être versé au « Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ».

Le projet de délibération 2013 DAC 425 mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

- Vœu relatif aux difficultés de stationnement des véhicules des parents aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes de leurs enfants

**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN informe le Conseil qu'il a décidé de soumettre aux élus un vœu relatif aux difficultés de stationnement aux abords des écoles. Ce vœu fait suite à l'incident dramatique qui est survenu récemment dans l'arrondissement. Il entend donc sensibiliser, par ce vœu, le Préfet de police à ces difficultés. Il est proposé « que le Préfet de police étudie le principe d'une tolérance pouvant être accordée aux parents rencontrant des difficultés de stationnement aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes de leurs enfants ».

Mme ZWANG suggère de préciser que cette tolérance vaut « dès lors que les voitures ne stationnent pas sur les voies de bus et les places réservées aux personnes handicapées ».

M. GOASGUEN indique faire sienne cette proposition. Il déplore le zèle excessif dont les entreprises de fourrière font preuve - bien souvent avec la complicité des représentants de la force publique - dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

M. MANO assure comprendre la démarche présidant à ce vœu et l'exaspération des personnes visées par ces difficultés de stationnement. La meilleure façon de réagir consisterait toutefois, selon lui, à emmener les enfants à pied. M. MANO indique qu'il ne votera pas ce vœu.

M. DEBRE sensibilise le Conseil aux conséquences du zèle excessif dont font preuve les entreprises de fourrière sur l'activité du Marché Wilson. A force d'enlever les voitures, elles risquent d'en vider les usagers. Enfin, il juge absolument indispensable la mise en œuvre de cette tolérance aux abords des écoles car les parents ne font que stationner quelques secondes à proximité des écoles le temps pour eux d'y déposer leurs enfants, avant de partir ensuite travailler.

Mme SALMAT sensibilise le Conseil aux conséquences que peuvent avoir les doubles ou les triples-files sur l'accès des services de secours aux immeubles, notamment sur l'avenue Victor-Hugo. Elle rappelle que ces doubles-files peuvent également exposer les piétons à des accidents de trajet, en raison du manque de visibilité que génère la présence des voitures ainsi stationnées.

M. LEGENDRE indique avoir reçu le père de la victime qui lui a confirmé ne pas avoir d'autres choix que d'emmener ses enfants à l'école en voiture. Cela traduit les difficultés de déplacement dans la capitale. Il confirme enfin que les voitures de la fourrière « guettent » les automobilistes mal garés et agissent parfois en collusion avec les agents de la Préfecture de police.

M. LAURET indique déplorer le zèle dont font preuve les sociétés de fourrière. Il suggère de mettre en œuvre un dépose-minute à proximité des écoles, moyennant les réserves évidentes qu'une telle mesure peut présenter en termes de sécurité.

M. GOASGUEN espère que le vœu incitera le Préfet de police à maintenir la tolérance existant dans Paris en matière de stationnement. La coutume veut que la fourrière passe vingt minutes après les agents de la Préfecture de police. S'agissant du dépose-minute, il se déclare disposé à en examiner la faisabilité, même s'il doute de sa réalisation.

M. HERVOUET des FORGES précise que le zèle de la Préfecture de Police en la matière est certainement très excessif mais il sait que les instructions dans ce sens ne sont absolument pas le fait de la police du 16<sup>ème</sup> arrondissement ; par ailleurs, M. HERVOUET des FORGES s'interroge sur la destination et l'usage de l'argent ainsi collecté par les sociétés de fourrière.

M. GACHET note que ces opérations échappent totalement au 16<sup>ème</sup> arrondissement dans la mesure où le commissariat n'a pas connaissance des déplacements des voitures de la Préfecture de Police.

Le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, M. MANO, Mme SALMAT, M. LAURET s'abstenant.

- Vœu relatif à l'obtention de l'Etat du remboursement à l'euro près et dans les meilleurs délais des dommages non-pris en charge par les compagnies d'assurance subis le 13 mai par les commerçants de l'esplanade du Trocadéro

**M. Claude GOASGUEN rapporteur**

M. GOASGUEN indique que le présent vœu fait suite à la création d'une association de commerçants victimes des saccages survenus le soir de la célébration sur l'esplanade du Trocadéro de la victoire du PSG en Championnat de France de football. Ce vœu vise à solliciter du Maire de Paris qu'il puisse « interférer auprès du Premier ministre pour que les victimes de ces saccages obtiennent de l'Etat le remboursement à l'euro près et dans les meilleurs délais, de dommages non pris en charge par les compagnies d'assurances ». M. GOASGUEN rappelle que ce sont 30 magasins qui ont été vandalisés et 5 qui ont été pillés. Les salariés y travaillant ont été évidemment très choqués. M. GOASGUEN note le geste du Maire de Paris qui s'est déclaré prêt à aider financièrement ces commerçants en puisant sur les fonds de la Ville de Paris. Le Préfet de police s'est engagé à combler les franchises.

M. MANO indique être disposé à voter en faveur de ce vœu à condition d'en supprimer les deuxième et troisième alinéas. Il dénonce les « actes inqualifiables » survenus le 13 mai 2013 au Trocadéro.

M. DEBRE considère que ces alinéas traduisent la réalité de la situation.

M. GOASGUEN indique qu'il ne donnera pas suite à la requête de M. MANO. Le Préfet de police a lui-même, pour une fois, reconnu sa responsabilité dans les graves incidents survenus sur l'esplanade du Trocadéro. Il indique toutefois être disposé à supprimer du deuxième alinéa la citation du Préfet de police « qui estimait qu'une fête n'est plus une fête si l'on met trop de policiers sur place. ».

M. GACHET propose de remplacer l'expression « n'épargne pas » (deuxième alinéa) par « n'exonère pas ».

Mme ROUSSEAU sensibilise le Conseil au choc psychologique subi par les salariés des magasins et par leurs clients. Elle cite l'exemple du Carrefour City investi par des bandes de jeunes qui ont pris en otage les clients et les caissières et pillé le magasin. La CCI de Paris a d'ailleurs engagé un travail d'accompagnement important des commerçants qui ont été très marqués par ces événements. La Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement s'est jointe à ce temps de l'écoute. Les commerçants ont apprécié le suivi dont ils ont pu bénéficier de la part des élus et de la CCI.

Moyennant l'insertion de la modification apportée en séance, le vœu mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- Commission de suivi sur la réforme des rythmes scolaires

Mme SALMAT préconise la participation d'un représentant de l'opposition au sein de la Commission de suivi de la réforme des rythmes scolaires constituée à l'échelon du 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Pour M. GOASGUEN il n'y a aucun problème mais il faudra attendre que la commission soit formée.

- Subventions

M. HERVOUET des FORGES souhaite à nouveau explicitement que les subventions qui sont accordées aux associations sportives locales soient au préalable approuvées en conseils d'arrondissement avant de l'être en Conseil de Paris. Ce qui n'est pas le cas à nouveau de deux associations sportives du 16<sup>ème</sup>.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 18 heures 45.